

**GUIDE DE BONNES PRATIQUES
MAI 2026**



CLÉS POUR AGIR

**DÉCARBONER VOTRE ENTREPRISE
ARTISANALE DU BÂTIMENT :
QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES ?**

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : WeCount

Rédacteurs : ADEME, CAPEB, WeCount

Création graphique : Barbara Josa | barbarajosa.com

Crédits photo : CAPEB – Nicolas Ravelli – DR

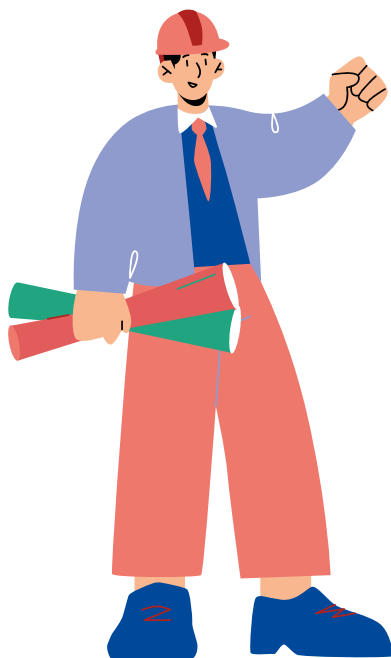
Impression : Imprimé en France - WLS PROD Cormeilles en Parisis

Brochure réf. 013239

ISBN : 979-10-297-2707-8 - mai 2026 - 5 000 exemplaires

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, mai 2026

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.



INTRODUCTION

Les gaz à effet de serre (GES) sont la principale cause du dérèglement climatique. Le secteur du bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de GES en France. En 2023, il est responsable de 15 % des émissions françaises de CO₂e¹ et a généré près de 40 millions de tonnes de déchets, dont moins de 1 % ont été réemployés. Sa décarbonation joue un rôle clé dans la transition environnementale.

Si les grandes entreprises ont déjà engagé des actions de décarbonation, c'est moins le cas de vos entreprises artisanales du bâtiment qui représentent pourtant un très grand nombre d'entreprises en volume.

Ce guide de bonnes pratiques a pour objectif de **vous accompagner en tant que gérants de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de Très Petites Entreprises (TPE) du secteur du bâtiment désireux de se lancer dans une transition bas-carbone**. Il est composé d'une première partie présentant les enjeux liés au carbone pour vos entreprises artisanales du bâtiment, d'une deuxième partie abordant des leviers d'actions génériques valables pour tous types d'activités, et enfin d'un volet rassemblant 9 fiches d'actions détaillées pour différentes typologies d'artisans : métallier, menuisier, charpentier, plâtrier-plaquiste, peintre, électricien, chapiste, maçon et installateur de systèmes de sûreté.

Le contenu de ce guide se base sur les **retours d'expérience de 11 entreprises adhérentes à la CAPEB** et accompagnées pendant plusieurs mois par WeCount dans le cadre de la réalisation de leur bilan d'émissions de GES et de la construction de leur stratégie climat. Il **synthétise les bonnes pratiques** relevées sur les actions de décarbonation afin de vous **partager des clés concrètes pour transformer votre entreprise et déclencher le passage à l'action**. Pour plus de détails sur la méthodologie associée, il est possible de consulter les [Recommandations pour la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise artisanale du bâtiment](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2025-%20Projet%20NBC%203%20compress-Partie%201_Vfin_vdef_clean_clean%20COMPRESS.pdf)², guide méthodologique rédigé spécifiquement pour votre secteur.

¹ Projet de Stratégie nationale bas-carbone n°3. France Nation Verte. Décembre 2025.

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2025-%20Projet%20NBC%203%20compress-Partie%201_Vfin_vdef_clean_clean%20COMPRESS.pdf

² Guide sectoriel, filière de l'artisanat du bâtiment. Mai 2026.

<https://bibliarie.ademe.fr/batiment/9364-recommandations-pour-la-realisation-d-un-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-d-une-entreprise-artisanale-du-batiment.html>



Photo prise lors d'un atelier organisé à la CAPEB avec les 11 entreprises artisanales du bâtiment, accompagnées par WeCount.

LEXIQUE

Accord de Paris* :

Tournant majeur dans la lutte contre le changement climatique. Adopté lors de la COP21 (Conférence des Parties) en 2015, il fixe l'objectif de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de +2°C par rapport à l'ère préindustrielle, avec un effort particulier pour le contenir à +1,5°C, et engage les pays signataires à réduire fortement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et à viser la neutralité carbone mondiale autour de 2050.

Atténuation* (du changement climatique) :

Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de l'activité de l'entreprise.

Changement climatique* :

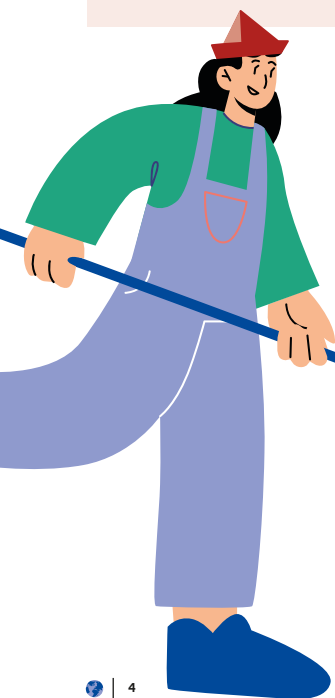
Modification durable des conditions climatiques de la planète, caractérisée notamment par le réchauffement des températures moyennes et extrêmes, des variations des précipitations et l'intensification d'événements extrêmes comme les canicules, tempêtes ou sécheresses.

Effet de serre* :

Processus naturel et essentiel qui permet à la Terre de maintenir une température compatible avec la vie, provenant d'une couche de gaz protectrice autour de la Terre.

Emissions directes de gaz à effet de serre* :

Émissions de GES provenant de sources de gaz à effet de serre fixes et mobiles, contrôlées par l'entreprise. Elles sont généralement liées au cœur d'activité de l'entreprise (exemple : gaz pour chaudière, carburant pour véhicule d'entreprise).



Emissions indirectes de gaz à effet de serre* :

Émissions de GES qui découlent des opérations et activités d'une entreprise, mais qui proviennent de sources de GES contrôlées par d'autres entreprises. On se réfère généralement ici aux émissions en amont ou en aval de l'activité de l'entreprise (exemple : électricité, achat de matériaux, traitement des déchets).

Empreinte Carbone* :

Mesure de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre générées par :

- un individu (empreinte carbone individuelle, en moyenne de 10tCO₂e/an pour un Français) ;
- l'activité d'une entreprise (empreinte carbone entreprise).

Elle est généralement donnée en tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e) ou en kilogrammes de CO₂ équivalent (kgCO₂e).

Intensité carbone* :

L'intensité carbone (ou ratio d'intensité) d'une entreprise est calculée en ramenant les émissions de GES de cette entreprise à un indicateur d'activité pertinent pour son secteur. La compilation de données de plusieurs entreprises du même cœur d'activité permet de déterminer l'intensité carbone d'un secteur. Lorsque les émissions de GES sont ramenées au chiffre d'affaires de l'entreprise, le ratio est exprimé en kgCO₂e/k€ de chiffre d'affaires (CA).

Poste d'émissions* :

Ensemble d'émissions de GES provenant de sources ou de types de sources homogènes. Un poste d'émissions peut être assimilé à une sous-catégorie.

Robustesse* :

Une entreprise robuste est une entreprise capable d'absorber les crises (écologique, économique, politique, etc.) sans s'effondrer. Cela suppose une capacité à supporter les bouleversements et à maintenir la pérennité de l'entreprise à long terme.

Gaz à effet de serre (GES)* :

Constituant gazeux de l'atmosphère qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Il peut être d'origine naturelle, ou être émis par les activités humaines.



COMPRENDRE QUELS SONT LES ENJEUX POUR VOTRE ENTREPRISE

Qu'est-ce qu'un gaz à effet de serre* ?

Les gaz à effet de serre (ou GES), sont des gaz présents dans l'atmosphère, responsables du mécanisme d'effet de serre*, un phénomène naturel qui permet d'assurer une température vivable sur Terre (sans ce phénomène, il ferait en moyenne -18°C !). Si l'on parle autant de gaz à effet de serre aujourd'hui, c'est parce que ce sont les **principaux responsables du changement climatique***. Depuis la révolution industrielle, l'intensification des activités humaines est responsable d'émissions additionnelles de gaz à effet de serre, ce qui perturbe le mécanisme d'effet de serre : la température augmente, les précipitations sont plus importantes, et les événements extrêmes (canicules, tempêtes, sécheresses) s'intensifient.

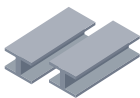
Il existe une grande quantité de gaz à effet de serre différents, comme le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4) ou le protoxyde d'azote (N_2O). Ces gaz à effet de serre n'ont pas le même impact sur le dérèglement climatique à quantité équivalente. Pour simplifier les choses, les scientifiques ont donc créé une métrique unique : le **CO_2 -équivalent** ou **CO_2e** , qui compare l'impact de chaque gaz à celui du CO_2 , gaz à effet de serre le plus émis par l'Homme (exemple : 1 kg de méthane correspond à 28 kgCO_2e).



Toutes les activités n'ont pas la même empreinte carbone*. Pour vous donner quelques repères, **voici ce que représente une tonne de CO_2e** :



FABRIQUER 25,27 TONNES
DE BOIS D'ŒUVRE NEUF¹



FABRIQUER 453 KG
D'ACIER NEUF²



CONSOMMER DU CARBURANT
POUR ROULER 4596 KM EN
VOITURE THERMIQUE³

¹ Bois d'œuvre (construction) - Fabrication, Base Empreinte®

² Acier ou fer blanc neuf, Base Empreinte®

³ Outil, comparateur carbone - <https://impactco2.fr/outils/comparateur>

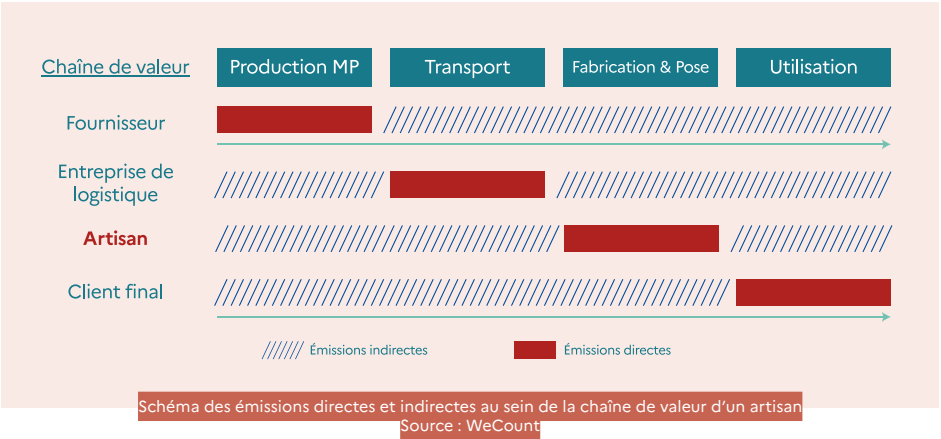
Pourquoi parle-t-on de bilan d'émissions de gaz à effet de serre ?

Un bilan de gaz à effet de serre permet à une entreprise de comptabiliser l'ensemble des émissions de GES liées à son activité et d'identifier les postes d'émissions* les plus importants de son entreprise, autrement dit les catégories d'activité dont les émissions de gaz à effet de serre sont les plus importantes. C'est un **point de référence** pour mettre en place une stratégie de décarbonation alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris*. En France, la méthodologie privilégiée est la méthodologie BEGES-R, développée par l'ADEME.

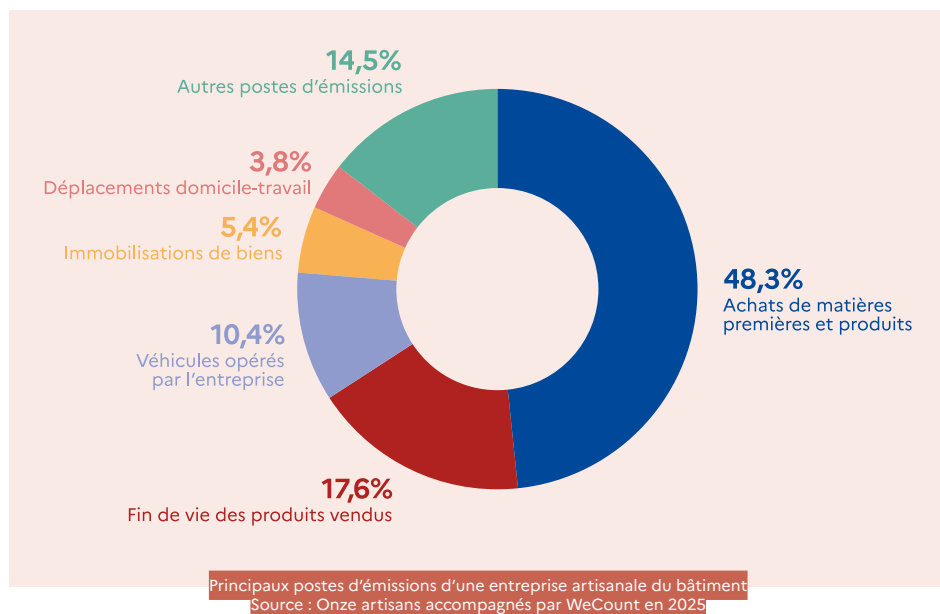


Lorsque l'on réalise un bilan d'émissions de GES, **l'ensemble de la chaîne de valeur est prise en compte**. Pour identifier clairement quelles données collecter, on peut se poser la question : *"Quels flux n'existeraient pas si mon entreprise n'existait pas ?"*. Un exemple typique de données à ne pas oublier de collecter est l'énergie nécessaire à l'utilisation des produits vendus, tels que des portails coulissants motorisés.

Il est normal que des émissions se retrouvent **comptabilisées dans les bilans d'émissions de GES de plusieurs entreprises** (exemple : le transport de matières premières est comptabilisé dans les opérations propres de l'entreprise de logistique et dans le transport amont du client qui se fait livrer). Il n'y a pas de risque de double comptage pour autant, car on distingue les émissions directes* et les émissions indirectes* de chaque entreprise, et les différents bilans ne sont pas sommés (par exemple, on n'additionne pas les bilans d'émissions de GES de toutes les entreprises françaises pour faire celui de la France). Le fait que des émissions soient comptabilisées dans les deux bilans d'émissions de GES fait que les deux entreprises doivent s'engager à faire des efforts pour les réduire. En l'état actuel des compensations connues (forêts, océans, etc.), chaque entreprise et chaque particulier doit avant tout réduire le plus possible ses émissions de GES.



Généralement, la réalisation d'un premier bilan d'émissions de GES est une tâche chronophage, notamment pour de petites structures comme les vôtres. Pour la mise en œuvre de premières actions de décarbonation ayant de l'impact, il est possible de vous baser sur les **résultats typiques du bilan d'émissions de GES d'une entreprise artisanale du bâtiment**, présentés ci-dessous.



En matière d'ordre de grandeur, l'intensité carbone* calculée pour le panel étudié d'entreprises artisanales du bâtiment est de **240 kgCO₂e/k€ de chiffre d'affaires**. Vous pouvez utiliser ce ratio comme première approche si vous n'avez pas encore réalisé votre bilan d'émissions de GES pour estimer l'empreinte carbone* de votre entreprise.

Si vous souhaitez néanmoins réaliser un bilan d'émissions de GES adapté à votre structure, voici quelques bonnes pratiques qui peuvent être mises en œuvre pour faciliter cette démarche :

- Identifier un petit groupe de personnes (1 ou 2 suffisent) souhaitant porter la démarche au sein de l'entreprise.
- Prévoir du temps spécifiquement pour la démarche.
- Se faire accompagner par des experts et faire appel à des appuis externes pour les tâches les plus complexes (consultant, comptable, organisation professionnelle, réseau).

S'il est vrai qu'à ce jour vos entreprises artisanales du bâtiment n'ont aucune obligation réglementaire de réaliser leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre¹, ce dernier peut tout de même être fait de manière volontaire.



¹ En 2026, année de rédaction de ce guide, la réalisation d'un bilan d'émissions de GES n'est obligatoire que pour les personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés, l'État, les régions, les départements, les communes et les EPCI de plus de 50 000 habitants, et les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes.

Quel intérêt ai-je à décarboner mon entreprise ?

Lorsque l'on parle de décarbonation, la première question que l'on se pose généralement est "Pourquoi chercher à se décarboner ?".

Le secteur de l'artisanat du bâtiment est particulièrement **sensible aux impacts du changement climatique** sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (approvisionnement, production, réputation marché, etc.). Selon la Banque Mondiale, les pertes économiques annuelles du secteur du BTP liées aux événements climatiques devraient augmenter de 32 % d'ici 2030¹. Ces impacts s'observent déjà aujourd'hui : conditions météorologiques qui rendent plus difficile le travail en extérieur, raréfaction des ressources qui influence le coût des matières premières, etc.

En réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, **vos entreprises artisanales du bâtiment participent à limiter l'ampleur du changement climatique, et donc ses conséquences**. De part votre nombre, vous avez un rôle essentiel à jouer dans l'atténuation* du changement climatique et pouvez avoir une implication clé dans la décarbonation du secteur.



© CAPEB

Réfléchir dès aujourd'hui à des leviers de décarbonation vous permet aussi de **développer votre robustesse***, et **d'assurer votre pérennité économique**. Se décarboner revient à réduire sa dépendance aux énergies fossiles (gaz, fioul, diesel) et ainsi ne pas subir les gros aléas sur les prix de ces ressources. Cela peut également vous permettre d'**anticiper les réglementations futures** qui pourraient bien vous impacter dans votre pratique.

Dans un contexte où les maîtres d'ouvrage s'intéressent de plus en plus aux sujets de décarbonation, **réduire votre empreinte carbone devient aussi un avantage concurrentiel** qui peut aider à gagner certains marchés, et est une manière de **recruter et de fidéliser vos salariés** autour de valeurs fortes.

C'est également un **atout de communication** pour votre entreprise, qui permet de mettre en avant sa différenciation concrète. Les actions initiées peuvent être valorisées en externe (exemple : encart carbone sur les devis), mais aussi en interne (exemple : implication des salariés pour identifier les leviers et les mettre en œuvre), ce qui aide à fédérer vos équipes autour d'un projet commun.

Enfin, chercher à réduire les émissions de GES de votre entreprise artisanale du bâtiment peut aussi être une **manière d'optimiser vos coûts** : réduire les kilomètres parcourus par les collaborateurs réduit les dépenses en carburant, l'optimisation de l'utilisation des matières premières permet de réduire les dépenses à l'achat, etc. En optimisant une partie de vos dépenses, vous optimisez la performance de votre entreprise, et pouvez plus facilement libérer des fonds si vous souhaitez investir dans des solutions de décarbonation plus coûteuses (exemple : électrification de votre flotte automobile).

¹ <https://o-immobilierdurable.fr/observatoire-de-immobilier-durable-vous-presente-ses-outils-bat-adapt/#:~:text=La%20Banque%20mondiale%20estime%20l,les%20risques%20sur%20leurs%20actifs>

LEVIERS D'ACTION GÉNÉRAUX

Il existe une grande diversité d’actions à mettre en œuvre pour réduire l’empreinte carbone de votre entreprise, indépendamment du corps de métier. Les plus **incontournables** d’entre elles sont détaillées ci-dessous, et peuvent notamment s’appuyer sur le Réseau Bâtiment Durable pour être réalisées. Elles **concernent les principaux postes** d’émissions des entreprises artisanales du bâtiment, et sont **actionnables rapidement**. La priorisation des actions s’effectue généralement selon trois critères : l’impact, le coût, et la faisabilité, qui sont propres à chacun.

Poste d'émissions	Objectif	Action
Achats de matières premières 	Mettre en oeuvre une action transversale sur le taux de qualité des produits	Structurer une démarche de réduction des non qualités sur chantier ou à l'atelier (ce qui impliquerait moins de pertes de matériaux, de reprises, de déplacements, etc.)
	S’orienter vers des matériaux moins carbonés	Privilégier des matériaux biosourcés (ex : fibre de bois, laine naturelle, béton de chanvre isolant), géosourcés (ex : terre crue) et bas carbone (ex : ciment avec un taux de clinker plus faible, chapes à base de sulfate de calcium)
	Sélectionner ses fournisseurs et sous-traitants en fonction de leurs engagements	À produit équivalent, privilégier des fournisseurs, partenaires et sous-traitants engagés dans une trajectoire de réduction des émissions de GES alignée sur l'Accord de Paris
	Embarquer ses clients dans sa stratégie de décarbonation	Toujours proposer à ses clients une option dès le 1 ^{er} devis intégrant des matériaux moins carbonés que les matériaux conventionnels
		Communiquer à ses clients l’impact carbone théorique du chantier et l’écart avec les solutions alternatives grâce à l’outil Score’Reno par exemple ¹
Fin de vie des produits vendus 	Anticiper la fin de vie des produits dès leur conception	Privilégier des techniques qui facilitent le recyclage en fin de vie (ex : limiter l’usage d’adhésifs ou de produits chimiques qui rendent plus difficile le traitement des déchets)
	Allonger la durée de vie des produits	Favoriser le réemploi des matériaux issus de déposes (ex : cloisons) et réfléchir ses déposes en fonction de cet objectif de réemploi

¹ <https://www.prerenofr/scorereno>

Poste d'émissions	Objectif	Action
Flotte de véhicules de l'entreprise 	Réduire l'impact de l'utilisation des véhicules opérés par l'entreprise	Convertir sa flotte de véhicules utilitaires et d'engins de chantier pour des systèmes hybrides voire électriques (retrofit ou achat)
		Utiliser des carburants moins polluants, comme les biocarburants (biodiesel, biogaz ou bioéthanol) ou les carburants synthétiques (E-Fuel, BTL, XTL, etc.)
		Optimiser les trajets quotidiens (réduction du nombre de km parcourus) et favoriser le covoiturage pour les trajets jusqu'aux chantiers
Équipements 	Allonger la durée de vie des biens, notamment du matériel informatique	Valoriser des équipements encore fonctionnels et privilégier des équipements de seconde main ou reconditionnés en utilisant par exemple des plateformes spécialisées
Déplacements domicile-travail 	Optimiser les flux de transport des salariés	Collaborer entre entreprises ou industries voisines pour s'adresser aux collectivités locales et appuyer la densification ou la création de transports en commun et de pistes cyclables protégées
		Promouvoir les transports en commun et le covoiturage, en finançant l'abonnement à 100% ou en mettant une application locale de covoiturage à disposition
Transport de marchandise amont 	Optimiser son approvisionnement en matières premières	Mettre en œuvre une politique d'achats groupés et responsables, en se rapprochant d'autres artisans de la région travaillant dans le même secteur, par exemple via une coopérative d'achat, également en capacité d'amortir les variations brutales de prix
		Choisir des fournisseurs locaux travaillant avec des produits de provenance locale, et privilégier un approvisionnement au plus près des chantiers
Déchets de production 	Limiter l'impact carbone des déchets	Optimiser les quantités et dimensions de matériaux commandés pour limiter les déchets évitables (type chutes lors de la découpe à l'atelier)
		Trier les déchets sur le site de l'atelier et sur les chantiers



« Réaliser notre bilan d'émissions de GES nous a permis de prendre conscience que certains de nos fournisseurs optimisent leur transit, là où ce n'était pas le cas pour d'autres. Ce diagnostic nous a permis de progressivement changer de fournisseurs pour sélectionner ceux travaillant à réduire les distances parcourues. »

Caroline, participante à l'expérimentation

« Nos collaborateurs disposent tous d'une voiture de service, ce qui leur permet de se rendre directement sur les chantiers depuis leur domicile, sans avoir à passer par l'atelier. Cela réduit les distances parcourues: c'est un gain de temps et de carbone. »

Sébastien, participant à l'expérimentation



FICHES MÉTIERS SPÉCIFIQUES

Suivant votre corps de métier, des actions spécifiques peuvent être mises en œuvre. Ces **actions sont détaillées** dans les 9 fiches ci-après, et sont accompagnées de **chiffres clés par profession**. Les résultats indiqués sont présentés à titre indicatif et sont propres aux entreprises accompagnées. Ils ne peuvent être représentatifs de toute la diversité des acteurs de votre secteur de l'artisanat du bâtiment.

Artisan métallier*

Un artisan métallier est un artisan spécialisé dans le découpage, le façonnage et le soudage de différents types de métaux tels que l'acier, l'aluminium ou l'inox, qu'il emploie pour fabriquer différents ouvrages : escaliers, portails ou gardes-corps.

PRINCIPAUX POSTES D'ÉMISSIONS :

- 1 Les achats de matières premières
- 2 Les procédés de traitement des pièces, incluant notamment le thermolaquage et la galvanisation
- 3 La fin de vie des produits vendus

LEVIER D'ACTION :

- Se tourner vers des matériaux recyclés, pour réduire son plus gros poste d'émissions (achats de matières premières). L'empreinte carbone de l'aluminium recyclé est par exemple jusqu'à 4 fois plus faible que celle de l'aluminium neuf.
- Améliorer ses processus de fabrication, dans l'optique de réduire le taux de non-qualité de ses produits. Cette action a des effets globaux puisqu'elle permet de réduire la quantité de matières premières utilisées (et donc les émissions liées au fret amont et à la fin de vie également), mais aussi de diminuer la consommation d'énergie élevée pour le traitement des pièces.

* Fiche basée sur l'accompagnement de l'entreprise L'Arbre Métal, disposant d'un atelier de fabrication.

300 kgCO₂e/k€
de chiffre d'affaires



« Soutenir ma chaîne de valeur est essentiel pour moi, c'est pourquoi je travaille principalement avec des fournisseurs locaux, qui placent l'humain au centre. »

Alain

Menuisier*

Un menuisier est un artisan qui fabrique et pose des portes, des fenêtres, des volets, des parquets, et qui réalise des agencements. S'il travaille traditionnellement le bois, le menuisier peut aussi être amené à travailler avec d'autres matériaux comme l'aluminium ou des matériaux composites.

PRINCIPAUX POSTES D'ÉMISSIONS :

- ❶ Les achats de matières premières
- ❷ La fin de vie des produits vendus
- ❸ Les immobilisations de biens

LEVIERS D'ACTION :

- Limiter l'usage de matériaux métalliques ou plastiques lorsque des alternatives existent, en bois notamment. Pour ce faire, il est conseillé de proposer à ses clients l'ensemble des alternatives existantes et de les informer sur l'impact carbone de chacune, afin qu'ils puissent faire un choix éclairé.
- Limiter l'usage d'huiles, de vernis et de silicones issus de la pétrochimie et s'orienter vers des alternatives biosourcées ou à base d'eau, et disposant de certifications écologiques, comme l'Écolabel européen.
- Choisir des fournisseurs locaux de bois issus de forêts gérées durablement labellisés PEFC ou FSC.

* Fiche basée sur l'accompagnement des entreprises Ecaux Baies et AGEXBOIS Menuiserie, cette dernière disposant d'un atelier de fabrication.

260 kgCO₂e/k€
de chiffre d'affaires



« Pour réduire nos consommations d'énergie, le chauffage à l'atelier est réalisé avec des chutes de bois, liées à notre activité. Cette action était déjà en place avant la réalisation de notre bilan d'émissions de GES, mais cela participe certainement à réduire nos émissions. »

Thierry

Charpentier*

Un charpentier est un artisan spécialisé dans la fabrication et la pose de charpentes en bois ou métalliques, structures essentielles à la solidité des bâtiments. Le charpentier peut aussi intervenir sur la couverture de toiture, ou l'isolation de combles.

PRINCIPAUX POSTES D'ÉMISSIONS :

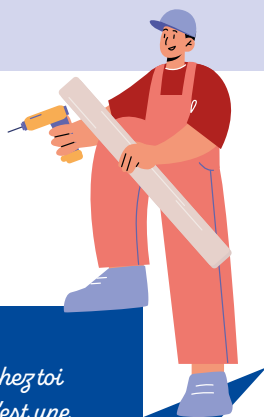
- 1 La fin de vie des produits vendus
- 2 Les achats de matières premières
- 3 L'utilisation des véhicules thermiques opérés par l'entreprise

LEVIERS D'ACTION :

- Éco-concevoir ses projets afin de réduire l'utilisation de matériaux (plus gros poste du bilan d'émissions de GES), en optimisant le dimensionnement des pièces par exemple, ce qui favorisera l'économie de matière.
- Limiter l'usage de matériaux métalliques ou plastiques lorsque des alternatives existent, en bois notamment. Pour ce faire, il est conseillé de proposer à ses clients l'ensemble des alternatives existantes et de les informer sur l'impact carbone de chacune, afin qu'ils puissent faire un choix éclairé.
- Choisir des fournisseurs locaux de bois issus de forêts gérées durablement labellisés PEFC ou FSC.

* Fiche basée sur l'accompagnement de l'entreprise Charpentes Clavé.

250 kgCO₂e/k€
de chiffre d'affaires
3,69 tCO₂e/m³ de
bois posé



« Moi j'ai des gens qui me disent on vient chez toi parce que tu utilises de la fibre de bois. C'est une manière pour nous de nous différencier. »

Loïc

Plâtrier - Plaquiste*

Un plaquiste est un artisan spécialisé dans la pose de cloisons et l'isolation. Cette profession est généralement associée à celle de plâtrier, qui désigne un artisan spécialisé dans la pose de plâtre et d'enduits. On parle alors de plâtrier-plaquiste.

PRINCIPAUX POSTES D'ÉMISSIONS :

- 1 Les achats de matières premières
- 2 L'utilisation des véhicules thermiques opérés par l'entreprise
- 3 La fin de vie des produits vendus

LEVIER D'ACTION :

- Remplacer les ossatures métalliques par des ossatures en bois, et privilégier des fournisseurs locaux pour l'approvisionnement du bois.
- S'orienter vers des isolants biosourcés (fibre de bois, laine naturelle, fibre de chanvre, bétons de chanvre isolants, bottes de paille, béton en lin isolants, isolant en jean, ouate de cellulose en vrac, etc.).
- Collaborer entre entreprises pour appuyer la création de filières de recyclage ou réemploi des matériaux biosourcés (peu développées pour l'instant), afin de réduire l'empreinte carbone de la fin de vie des produits vendus.

230 kgCO₂e/k€
de chiffre d'affaires
50 kgCO₂e/m²
d'isolation posée



* Fiche basée sur l'accompagnement des entreprises ARTIPLAC et Plâtrerie Morales.

« Les déchets ne font pas partie des choses qui ont le plus d'impact, mais c'est l'une des choses qui nous préoccupent le plus. »

David



Peintre*

Le peintre est généralement le dernier artisan à l'œuvre sur un chantier. Spécialisé dans l'habillage des surfaces, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, il réalise les travaux préparatoires et d'apprêts, et procède à la mise en peinture ou enduits ainsi qu'à la pose de revêtements de surfaces, sur murs, plafonds et sols.

PRINCIPAUX POSTES D'ÉMISSIONS :

- 1 Les achats de matières premières
- 2 L'utilisation des véhicules thermiques opérés par l'entreprise
- 3 Les déplacements domicile-atelier
- 4 La fin de vie des produits vendus

LEVIER D'ACTION :

- Limiter l'usage de peintures et solvants issus de la pétrochimie et s'orienter vers des alternatives biosourcées (ex : peinture à base d'algues) ou à base d'eau, et disposant de certifications écologiques, comme l'Écolabel européen. De même, on favorisera des matériaux biosourcés pour les colles et papiers, revêtements de sol et parquets.
- Investir dans une machine à teinter pour éviter les allers-retours chez les fournisseurs. Disposer de sa propre machine permet également de réduire les pertes en réalisant les justes quantités de peinture. Pour des questions de rentabilité et d'entretien, cette action est recommandée pour des entreprises de plus de 5 salariés.
- Choisir des fournisseurs proposant des emballages recyclés et recyclables.
- Mettre en place des stations de lavage du matériel (ex : pinceaux) et de traitement de l'eau afin d'éviter de polluer les sols et rivières. Bien que ce levier d'action soit au-delà des enjeux carbone, il est essentiel pour favoriser la protection de l'environnement.
- Adhérer à des programmes comme "Les peintres du coeur" pour éviter le gaspillage et mettre en avant la RSE de sa structure.

* Fiche basée sur l'accompagnement de l'entreprise Lilian Mafray Peinture et Décoration.

110 kgCO₂e/k€
de chiffre d'affaires



« Il existe une grande diversité de prestations chez les peintres, donc suivant les prestations qui dominent dans l'entreprise on n'aura pas les mêmes ratios d'intensité. »

Farida

Electricien*

Un électricien est un artisan spécialisé dans la pose et la maintenance des réseaux électriques d'un bâtiment. Lors des projets de construction, il intervient durant le second œuvre, c'est-à-dire une fois que la structure porteuse du bâtiment est terminée.

PRINCIPAUX POSTES D'ÉMISSIONS :

- ❶ Les achats de matières premières
- ❷ La fin de vie des produits vendus
- ❸ Les achats de services, notamment parce que de la sous-traitance a été comptabilisée

LEVIERS D'ACTION :

- Valoriser les équipements encore fonctionnels et privilégier des équipements de seconde main ou reconditionnés.
- Employer des matériaux issus de filières recyclées.
- Encourager ses clients à investir dans les énergies renouvelables.

* Fiche basée sur l'accompagnement de l'entreprise SAPPEC OI de l'île de la Réunion.

260 kgCO₂e/k€
de chiffre d'affaires
30 kgCO₂e/m² de
logement



« Nous sommes la seule entreprise parmi nos concurrents à avoir réalisé un bilan d'émissions de GES. C'est un avantage, car cela nous permettra d'être mieux préparés qu'eux aux clauses environnementales à venir. »

Jimmy



Chapiste*

Un chapiste est un artisan spécialisé dans le coulage des chapes fluides et dans la pose d'isolants thermiques et phoniques visant à rendre le sol d'un bâtiment plan et homogène, avant que le revêtement (carrelage, parquet, etc.) y soit apposé.

PRINCIPAUX POSTES D'ÉMISSIONS :

- ❶ Les achats de matières premières
- ❷ Le transport de marchandise amont
- ❸ La fin de vie des produits vendus

LEVIER D'ACTION :

- Se tourner vers des chapes à base de sulfate de calcium, ayant des propriétés leur permettant d'être appliquées en faible épaisseur, cela dans l'optique de réduire l'emploi de matières premières.
- Favoriser un ciment bas carbone, ayant un taux de clinker plus faible, l'empreinte carbone d'un ciment étant directement corrélée à ce paramètre. Un chapiste s'orientant vers un ciment au taux de clinker plus faible réduit les émissions liées à son poste d'achats de matières premières. À la date de rédaction du présent guide, les ciments dits bas carbone sont en cours de certification NF, pour vérifier leur conformité aux exigences de la norme NF EN 197-5.
- Produire soi-même ses chapes fluides par camion usine plutôt que de se fournir en centrales de chapes. Cette action a un impact positif sur de nombreux postes du bilan d'émissions de GES puisqu'elle permet une meilleure gestion des matières premières et une réduction des pertes, permet de réduire les déchets liés à l'emballage, et réduit indirectement le fret amont.



© Site internet Techni'Chape Savoie

* Fiche basée sur l'accompagnement de l'entreprise Techni'Chape Savoie.

« Le produit est une matière vivante donc on est obligé de prendre une marge sur la quantité de produit. Devenir producteurs de chape permettrait de réduire les pertes. »

Christophe

Maçon*

Un maçon est un artisan du gros œuvre qui construit la structure des bâtiments (fondations, murs et planchers) et qui traite les façades. Aujourd'hui, on parle plutôt de maçon du bâti ancien pour définir les artisans travaillant dans la restauration de la structure et des façades de vieux bâtiments (avant 1949).

PRINCIPAUX POSTES D'ÉMISSIONS :

- 1 Les achats de matières premières
- 2 La fin de vie des produits vendus
- 3 L'utilisation des véhicules thermiques opérés par l'entreprise

LEVIERS D'ACTION :

→ S'orienter vers des matériaux biosourcés et géosourcés, tels que le chanvre, la paille, et la terre.

* Fiche basée sur l'accompagnement de l'entreprise Chaux & Co.

200 kgCO₂e/k€
de chiffre d'affaires
2,22 tCO₂e/m³ de
béton de chaux



« Nous, chez Chaux et Co, nous sommes fiers d'utiliser au maximum des matériaux bio et géosourcés, cela donne beaucoup de sens à notre travail, tant techniquement que moralement. Le fait d'être actif nous aide à ne pas nous sentir submergés et inutiles face au réchauffement climatique. Il est bon de commencer les journées de travail en se disant qu'on fait du bien à notre planète ! »

Pierre



Installateur de systèmes de sûreté*

Un installateur de systèmes de sûreté est un artisan spécialisé dans l'installation d'alarmes, de systèmes de vidéosurveillance et de contrôle d'accès permettant d'assurer la sûreté des bâtiments contre les intrusions.

PRINCIPAUX POSTES D'ÉMISSIONS :

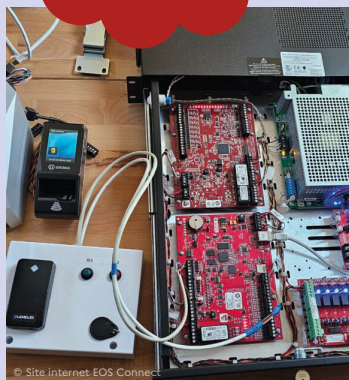
- 1 Les achats de matières premières
- 2 L'utilisation des produits vendus
- 3 L'utilisation des véhicules thermiques opérés par l'entreprise

LEVIERS D'ACTION :

- Valoriser les équipements encore fonctionnels et privilégier des équipements de seconde main ou reconditionnés.
- Favoriser une collaboration avec des fournisseurs d'équipements dont la longévité et la réparabilité sont testés et approuvés.
- Connaître toutes les capacités des caméras pour augmenter leur utilisation.

* Fiche basée sur l'accompagnement de l'entreprise EOS Connect.

175 kgCO₂e/k€
de chiffre d'affaires



« On peut penser que la décarbonation d'une petite entreprise artisanale du bâtiment a un faible impact sur la décarbonation du secteur, mais il faut bien un petit domino pour faire tomber les plus gros. »

Grégory

CONCLUSION

Les **bonnes pratiques** à retenir pour la décarbonation de votre entreprise ne sont pas des contraintes venues d'en haut : ce sont avant tout celles que vous construisez collectivement. C'est sur le terrain, au quotidien, que la transition prend vie :

Avec vos équipes, en valorisant le savoir-faire, le soin du détail et la réduction du gaspillage de matière.

Avec vos clients, en devenant force de conseil dès le devis pour orienter leurs choix vers des solutions durables, performantes et sobres en carbone.

Avec vos fournisseurs, en privilégiant les circuits courts, les matériaux biosourcés et le réemploi.

Avec tout votre écosystème local, pour mutualiser les investissements, partager les retours d'expérience et démultiplier l'impact de chaque action.

La décarbonation n'est pas une surcharge de travail, c'est une opportunité de moderniser nos métiers, de valoriser la fierté du geste artisanal et de pérenniser votre activité face aux défis de demain. Chaque kilo de CO₂e évité sur un chantier est une victoire collective.

PASSEZ À L'ACTION : VOTRE CAPEB EST À VOS CÔTÉS

Pour aller plus loin et adapter à la réalité de votre entreprise les chiffres, les diagnostics et les fiches actions partagés dans ce guide, ne restez pas seul.

N'hésitez pas à vous rapprocher des animateurs métiers de votre CAPEB locale. Des sessions dédiées de formation, des ateliers pratiques et des parcours d'accompagnement personnalisés seront prochainement organisés près de chez vous pour vous aider à sauter le pas sereinement.

Le mot de la fin... par vous, pour vous !

Qui mieux que les artisans à l'origine de l'inspiration de ce guide pour vous partager le mot de la fin ? Découvrez leurs témoignages et leurs conseils pratiques en images.



REMERCIEMENTS

• Les participants à l'expérimentation de décarbonation des entreprises artisanales du bâtiment :

Loïc Clavé (CHARPENTES CLAVÉ)
Sébastien Petit (ARTIPLAC)
Thierry Chatelain (AGEXBOIS MENUISERIE)
Alain Rocher (L'ARBRE MÉTAL)
Christophe Gonnard (TECHNI'CHAPE SAVOIE)
Jimmy Deletre (SAPPEC OI)
Pierre Lunel (CHAUX & CO)
David Morales (PLÂTRERIE MORALES)
Thibault Lemasson (ECAUX BAIES)
Caroline Welsch et Gregory Welsch (EOS CONNECT)
Farida Mafray et Ferhat Ait Aoudia
(LILIAN MAFRAY PEINTURE ET DECORATION)

• Les contributeurs :

Jean-Luc Artaud (ADEME)
Robin Villiès (ADEME)
David Amadon (CAPEB)
Clémence Goutel (WECOUNT)
Claire Darbois (WECOUNT)
Marine Duchêne (WECOUNT)
Marine Fouquet (WECOUNT)
Charlotte Szylit (WECOUNT)

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique – partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste.

L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économe en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

Les collections de l'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur :

Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert :

Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent :

Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir :

Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



DÉCARBONER VOTRE ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT : QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES ?

Résumé : Les gaz à effet de serre (GES) sont la principale cause du dérèglement climatique. Le secteur du bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de GES en France. Si les grandes entreprises ont déjà engagé des actions de décarbonation, c'est moins le cas des entreprises artisanales du bâtiment qui représentent pourtant un très grand nombre d'entreprises en volume.

Réalisé par la CAPEB, l'ADEME et WeCount à partir de l'accompagnement de 11 entreprises artisanales du bâtiment dans la réalisation de leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre et la construction de leur stratégie climat, ce guide regroupe les bonnes pratiques relevées sur les actions de décarbonation.

Elaboré à destination des artisans souhaitant s'engager dans une démarche de décarbonation, ce livret recense les enjeux liés au carbone pour les entreprises artisanales du bâtiment, les leviers d'actions génériques valables pour tous corps de métier, ainsi que 9 fiches d'actions détaillées pour différentes typologies d'artisans : métallier, menuisier, charpentier, plâtrier-plaquiste, peintre, électricien, chapiste, maçon et installateur de systèmes de sûreté.

